

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Elargissement des conditions d'accès à la vaccination  
par Astra Zeneca des personnes de 55 ans relevant des  
professions prioritaires définies par le ministère du travail**  
**#TenirEnsemble**

Nîmes, le 23 avril 2021

Le week-end dernier des 17 et 18 avril, un dispositif exceptionnel a été mis en place dans le Gard pour vacciner les professionnels pouvant bénéficier d'un accès prioritaire à la vaccination par AstraZeneca à partir de 55 ans. Le service médical des sapeurs-pompiers du Gard (SDIS 30) a assuré cette opération à Nîmes ce qui a permis de vacciner 105 personnes.

A la demande de la préfète et de l'agence régionale de santé (ARS), cette campagne s'est poursuivie trois autres jours notamment par l'extension aux 20 nouvelles professions prioritaires définies par le ministère du travail. Cette opération de vaccination prendra fin ce soir pour le SDIS 30, une centaine de personnes supplémentaires ayant été vaccinée.

**Pour accentuer l'offre vaccinale en améliorant le maillage territorial et répondre aux nouveaux publics prioritaires** (voir encadré), le réseau des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), qui avait déjà réalisé la première opération de début mars, répond une fois de plus aux enjeux de santé publique.

Ainsi, cinq maisons de santé pluriprofessionnelles se sont portées volontaires et permettront d'offrir près de 1 500 plages de vaccination selon ces modalités :

**- MSP le Prisme à Remoulins**

Les rendez-vous sont possibles dès cet après-midi sur <https://www.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/remoulins/msp-le-prisme-vaccination-covid>

**- MSP la Vaunage à Calvisson**

Les rendez-vous possibles dès cet après midi sur <https://www.doctolib.fr/maison-de-sante/calvisson/msp-la-vaunage>

**- MSP les Orantes au Vigan**

Les rendez-vous possibles dès cet après midi sur <https://www.doctolib.fr/centre-de-vaccinations-internationales/le-vigan/msp-jardin-des-orantes-vaccination-covid>

**- MSP à Clarensac**

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 04 66 80 72 01

**- MSP à Vergèze**

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 04 66 81 40 32

Cabinet de la préfète  
Service départemental de  
la communication interministérielle

Tél : 04 66 36 40 18 - 04 66 36 40 52

Port : 06 30 19 90 50 - 06 30 19 04 81

Mél : [pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)



Les personnes concernées devront se présenter à leur rendez-vous munies des documents suivants : **carte vitale, pièce d'identité, bulletin de paie ou carte professionnelle attestant de leur qualité ainsi qu'un questionnaire prévaccinal complété.**

Pour rappel, les professions prioritaires sont :

- les professeurs des écoles, collèges, lycées ;
- les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;
- les agents au contact des élèves en école, collège, lycée ;
- les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ;
- les professionnels de la petite enfance (dont les assistants maternels) ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les professionnels de l'hébergement d'urgence ;
- les policiers nationaux et municipaux ;
- les gendarmes ;
- les surveillants pénitentiaires ;
- les douaniers de la branche surveillance ;
- les conducteurs de véhicule (bus, de ferry, navette fluviale, livreurs sur courte distance, routiers) ;
- les chauffeurs Taxi ;
- les chauffeurs VTC ;
- les contrôleurs des transports publics ;
- les agents d'entretien (nettoyage, ramassage de déchets, centre de tri des déchets) ;
- les agents de gardiennage et de sécurité ;
- les employés de commerces d'alimentation (caissières, employés de libre-service) ;
- les vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries (chefs d'entreprise inclus) ;
- les professionnels des pompes funèbres ;
- les ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire (salariés des abattoirs, salariés des entreprises de transformation des viandes

Enfin, les personnes prioritaires peuvent aussi s'adresser aux professionnels de ville (médecins, pharmaciens, infirmières) mais qui ne disposent pas de créneaux spécifiques.

Cabinet de la préfète  
Service départemental de  
la communication interministérielle

Tél : 04 66 36 40 18 - 04 66 36 40 52

Port : 06 30 19 90 50 - 06 30 19 04 81

Mél : [pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)

